



GABON – Présidentielle 2016



Libreville, 10/06/2016 – A l'initiative des agences du système des Nations Unies (CNUDHD-AC, PNUD, UNESCO, UNITAR et UNOCA) en partenariat avec le gouvernement gabonais et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), plus de cent professionnels de média et une soixantaine d'éléments des forces de défense et de sécurité gabonaises ont été sensibilisés sur leur rôle en période électorale...p.4

A lire aussi dans cette édition...

**L'Editorial de M. Ahowanou Agbessi,
Représentant régional du Haut-
Commissaire pour l'Afrique centrale et
Directeur du CNUDHD-AC**

P.2

**La coopération avec les mécanismes inter-
nationaux des droits de l'homme. Retour
sur les ateliers de Bangui et de Kigali**

P.7

**Les partis politiques formés aux techniques et stratégies efficaces visant à
susciter une plus grande participation politique des groupes généralement
marginalisés au Gabon**

P.3



Renforcement des droits de l'homme dans les processus électoraux



M. Ahowanou Agbessi, Représentant régional et Directeur du CNUDHD-AC

Les défis et enjeux en termes de consolidation de la démocratie et du respect des droits de l'homme sont nombreux en Afrique Centrale où 2016 est une année électorale, car 8 pays sur les 10 couverts par le Centre ont été et sont actuellement impliqués dans des processus électoraux. C'est le cas des élections déjà tenues au Burundi en Décembre 2015, en 2016 au Congo Brazzaville (24 Mars), en Guinée Equatoriale (24 Avril) en RCA, Tchad (10 Avril), à Sao Tomé et Príncipe (17 Juillet pour le 1^{er} tour et le 07 Septembre pour le 2^{ème} tour) et au Gabon (27 Août). Les élections en RDC prévues pour 2016 font encore l'objet de vifs débats dans un climat tendu où l'opposition et le parti au pouvoir ne trouvent point de consensus sur la date de tenue du scrutin.

L'actualité politique dans certains pays d'Afrique Centrale démontrent de multiples atteintes aux droits de l'homme, de violentes répressions et sanctions sur les défenseurs des droits

de l'homme et autres acteurs de la société civile ainsi que de nombreuses restrictions liées à l'espace démocratique. Pour prévenir des violations des droits de l'homme et assurer le déroulement des processus électoraux apaisés et crédibles, les activités du Centre ont été davantage axées sur la thématique des droits de l'homme et élections. Des ateliers ont été organisés afin de renforcer les capacités des acteurs clés du processus électoral à l'instar des médias et les forces de défense et de sécurité du Gabon qui ont été formés du 07 au 10 Juin en prélude de l'élection présidentielle du 27 Août ; la formation portait sur leur rôle et responsabilité en période électorale.

L'analyse des électeurs et des candidats aux élections fait également état d'une faible représentativité des femmes, des personnes handicapées et des peuples autochtones. Ceci soulève la problématique de la participation de

ces groupes généralement marginalisés au processus électoral. D'emblée aucun des présidents élus n'appartient à ces groupes. Au-delà de ceci, une étude approfondie nous donne les chiffres suivants : Au Cameroun 2 femmes ont été enregistrées comme candidates aux élections présidentielles sur les 41 candidats en concurrence (élection présidentielle de 2011). Tandis qu'au Gabon comme dans d'autres pays d'Afrique Centrale aucune femme ne figurait sur les listes électorales. En RDC un pourcentage de 12% de femmes élues a été enregistré à l'issue des élections législatives de 2011. Ces chiffres marquent à suffisance l'urgence d'une implication accrue de ces groupes généralement marginalisés dans le processus électoral. C'est à cela que se sont arrimés les ateliers de Yaoundé, Libreville et Douala organisés par le Centre à l'intention respectivement du personnel des organes chargés des élections et des partis politiques pour une meilleure implication des groupes généralement marginalisés dans les processus électoraux.

Il ressort que la garantie de l'efficacité et la crédibilité d'un scrutin repose sur une approche inclusive axée sur le respect des droits de l'homme. C'est ainsi que l'ensemble des activités de renforcement des capacités organisées par le Centre et reprises dans ce magazine ont été consacrées aux droits de l'homme et élections.

Les partis politiques formés aux techniques et stratégies efficaces visant à susciter une plus grande participation politique des groupes généralement marginalisés au Gabon



Le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique centrale (CNUDHD-AC) a organisé du 28 au 29 juin 2016 à Libreville, un atelier national de formation des formateurs sur la promotion de la participation des groupes généralement marginalisés dans les processus politiques. Cet atelier avait pour objectif de former les leaders et responsables de partis politiques afin de les doter d'outils et techniques leur permettant de contribuer à une participation accrue des femmes, des

personnes handicapées et des peuples autochtones dans les processus politiques.

Etaient présents à la cérémonie d'ouverture de cet atelier, le Coordonnateur résident a.i., le Secrétaire Général de la Commission Nationale des Droits de l'homme, le Chargé de Bureau du PNUD et la Conseillère aux Droits de l'homme de l'UNOCA.

Une quinzaine de partis politiques issus de l'opposition

et de la majorité ont pris part aux travaux et ont adopté les recommandations ci-après : renforcer la sensibilisation et adopter au sein de chaque parti politique une stratégie interne pour une plus grande prise en compte des droits civils et politiques des groupes généralement marginalisés. Les participants se sont également engagés à faire un état des lieux de la participation de ces groupes au sein de leurs partis politiques respectifs, de partager avec le Centre les bonnes pratiques et les défis auxquels ils font face.

Au terme des travaux, Monsieur Ahowanou Agbessi, Représentant régional du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme et Directeur du Centre, a invité les participants à tirer avantage de la formation pour mener des actions de sensibilisation à grande échelle et faire bénéficier les connaissances reçues à d'autres personnes, afin qu'au cours des prochaines échéances électorales, la participation des groupes généralement marginalisés soit effective.

NON A LA VIOLENCE

PRIVILEGIER LES VOIES DE RECOURS LEGALES

Ceci est un message du CNUDHD-AC



Les journalistes et les forces de défense et de sécurité sensibilisés sur leur rôle et responsabilité en période électorale



L'UNESCO a fait un rappel de principes liés à la sécurité des journalistes, se focalisant sur la résolution S/RES/2222 des Nations Unies sur la Sécurité des journalistes et obligations des Etats, et le Plan d'Action de l'ONU sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité.

Et parlant de l'impunité, le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le Prof. Abdoulaye Bathily a, lors de la cérémonie de clôture de ces ateliers, déploré la situation de la sous-région où le terrorisme et les défis liés à la gouvernance démocratique continuent de menacer la paix et la stabilité. Il a lancé un appel à la paix, au dialogue, et à une élection inclusive précisant que «dans ce que dit l'autre en face, il y a toujours quelques chose à apprendre».

Du 7 au 10 juin à l'hôtel Méridien Ré-Ndama de Libreville, les journalistes représentant les médias publics et privés, audio-visuel et presse écrite, cybernétique ainsi que les correspondants des médias étrangers ont été édifiés sur la promotion des libertés fondamentales, plus particulièrement la liberté d'expression et d'opinion qui est considérée comme une liberté carrefour, surtout en période électorale.

Le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD-AC) a fait appel à l'engagement des journalistes pour la promotion et la protection des droits de l'homme en période électorale, soulignant qu'une période électorale ne doit pas être une occasion pour violer les droits de l'homme. Par contre, elle doit être un moment par excellence d'exercice des libertés fondamentales, et du droit de participer à la gestion des affaires publiques, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

Selon M. Kiven Fonyuy Timothy Franklin, représentant le CNUDHD-AC « les journalistes doivent rappeler à l'Etat son obligation de protéger les droits de l'homme en tout temps et en tout lieu, et aussi d'éviter de porter atteinte à ces droits que ce soit par action ou par omission ». Il

a aussi souligné la responsabilité du journaliste à dénoncer les violations des droits de l'homme, tout en évitant de porter atteinte lui-même à la sécurité et à la dignité de la personne humaine. Plusieurs autres thèmes ont été débattus dont le respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle, le traitement et la diffusion de l'information en période électorale, la maîtrise des textes et lois régissant le processus électoral, la sécurité et la protection des journalistes en période de crise ou de conflit.

Par ailleurs, les forces de défense et de sécurité ont eu droit à deux jours d'échanges et de sensibilisation sur leur rôle dans la promotion et la protection des libertés fondamentales en période électorale, avec un accent particulier sur la protection de la liberté d'expression. Le CNUDHD-AC a rappelé aux participant/es que le travail de maintien de l'ordre consiste à créer des conditions et un environnement propice et favorable à la pleine jouissance des droits de l'homme. Les forces de défense et de sécurité ont été édifiées sur leur obligation en tant qu'Agent de l'Etat chargé de protéger les droits de l'homme. Quelques exemples de violations des droits de l'homme récurrents en période électorale ont été présentés et des mesures pour les éviter aussi examinées.

Le Ministre Gabonais de la Communication, porte-parole du gouvernement a rassuré la communauté nationale et internationale de la détermination du gouvernement à assurer la transparence, à promouvoir le débat des idées et non la guerre entre des personnes, et enfin à garantir une élection respectant les normes démocratiques.

Les ateliers de Libreville sont la première étape d'une série de sessions de formation des journalistes et de sensibilisation des forces de défense et de sécurité de la république gabonaise sur la protection des libertés fondamentales en période électorale, avec un accent sur la liberté d'expression et la sécurité des journalistes.

La date du 27 août 2016 ayant été retenue pour l'élection présidentielle au Gabon, les ateliers entraient dans le cadre de la préparation de cette échéance importante dans la vie démocratique et politique de ce pays.

Par le CNUDHD

Le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale renforce les capacités des responsables d'ELECAM



(iii) ; la prise en compte de l'approche genre dans le contexte des élections (iv) ; le contenu et la portée de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (v); et les principes généraux des droits de l'homme et des élections (vi).

L'occasion a également été donnée aux Organisations de la société civile de partager l'expérience de leurs organisations en matière de participation politique des femmes, des personnes handicapées et des peuples autochtones dans le cadre de panels de discussion prévus à cet effet.

Les discussions riches et fructueuses ont donné lieu à la formulation des recommandations suivantes : . Procéder à la révision du Code électoral afin d'y intégrer une disposition en faveur de la constitution des listes de candidature zébrées au niveau des partis politiques (50-50) ; renforcer le plaidoyer en vue de permettre l'adoption d'une politique de gratuité de la Carte Nationale d'Identité en faveur des personnes vivant avec un handicap ; et la désignation des représentants autochtones dans les Commissions électorales mixtes.

Du 17 au 18 Août 2016, le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'homme et de la Démocratie en Afrique Centrale a organisé et abrité les travaux de l'atelier d'appui institutionnel et technique à l'intention des membres du Conseil Electoral et des responsables de la Direction Générale des Elections d'Elections Cameroon (ELECAM), en vue d'accroître la participation des groupes généralement marginalisés dans les processus électoraux au Cameroun.

L'objectif de l'atelier était de renforcer les capacités du personnel d'ELECAM en matière d'intégration de l'approche droits de l'homme dans la gestion du processus électoral, avec un accent particulier sur la promotion d'une participation accrue des femmes, des personnes handicapées et des peuples autochtones.

Au cours des travaux ouverts par Monsieur Samuel Fonkam Azu'u, Président du Conseil Electoral d'ELECAM, les participants ont échangé sur les thématiques ci-après : le cadre juridique national de promotion de la participation politique des groupes généralement marginalisés au Cameroun (i) ; le cadre juridique et les mécanismes internationaux et régionaux relatifs à la participation politique des groupes généralement marginalisés (ii) ; les enjeux et défis liés à la participation politique des groupes généralement marginalisés au Cameroun

Au terme des travaux, Monsieur Abdoulaye Traoré, Chargé de Bureau, a réaffirmé au nom du Représentant Régional du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, la disponibilité du Centre à accompagner les acteurs du processus électoral en général, et ELECAM en particulier, dans la promotion de la participation des femmes, des personnes handicapées et des peuples autochtones dans les processus électoraux au Cameroun.

Comme actions de suivi de l'atelier, le Centre et ELECAM se sont engagés à continuer à travailler ensemble pour que les recommandations adoptées soient effectivement mises en oeuvre dans la perspective des élections présidentielles et législatives de 2018 au Cameroun.

Par le CNUDHD

Visitez notre Centre de Documentation, effectuez vos recherches avec l'assistance d'un personnel bien qualifié.

Appellez aujourd'hui le 222 50 58 13 pour plus d'informations.

République centrafricaine: Un atelier s'est tenu à Bangui



Bangui du 13 au 14 avril 2016, le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale et la Division des droits de l'homme de la MINUSCA ont conjointement organisé à l'hôtel Oubangui à Bangui les 13 et 14 Avril 2016, un atelier sur la « coopération de la RCA avec les mécanismes conventionnels internationaux des droits de l'homme ».

Pendant deux jours, les participants au nombre de 30 dont 04 femmes venus de différents ministères, du Conseil National de Transition, de la société civile et du système des Nations Unies se sont familiarisés avec les instruments et mécanismes conventionnels internationaux des droits de l'homme.

Les objectifs de cet atelier étaient d'une part, de faire un état des lieux de la ratification par la RCA des instruments internationaux de promotion et de protection des droits de l'Homme, de la soumission des rapports aux mécanismes de surveillance des traités des Nations Unies puis d'analyser les forces et les faiblesses du mécanisme national chargé de la rédaction et du suivi de la mise en œuvre des recommandations desdits mécanismes. Il s'est agi d'autre part, de renforcer les capacités des membres des structures nationales notamment dans le cas d'espèce, celles du Comité national de rédaction des rapports en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et de ses partenaires étatiques et non étatiques.

Etaient présents aux cérémonies d'ouverture et de clôture, le Représentant du Ministre de la Justice et des droits de l'homme, le Directeur de Cabinet du Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général des Nations unies, Coordonnateur Résident du système des Nations Unies et le Directeur du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et de la Démocratie en Afrique Centrale.

Au regard du constat fait par rapport aux dysfonctionnements pour des raisons techniques et logistiques du comité mis en place pour la rédaction des rapports au titre des conventions internationales des droits de l'homme ratifiés par l'Etat

Centrafricain ; les participants à l'atelier du 13 au 14 avril 2016 ont formulé des recommandations en vue d'améliorer le système de rapportage en vigueur en RCA comme ci-après :

1. Mettre en place un Mécanisme National permanent de Rédaction des rapports et le Suivi de la mise en œuvre des recommandations (MNRS) doté d'un secrétariat exécutif avec de moyens conséquents;

2. Dans le souci de garantir son efficacité, le comité devra être placé sous la tutelle de la primature de la République et budgétisé dans la loi des finances avec des moyens conséquents;

3. Modifier à cet effet, l'arrêté N°013 du 26 aout 2013 portant création, organisation et fonctionnement du comité national de rédaction des rapports en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ;

4. Organiser une session spéciale sur la mise en œuvre des recommandations des organes des traités, de l'expert indépendant et de l'Examen Périodique Universel (EPU) et élaborer un plan d'action national;

5. Dans la mise en œuvre de sa mission, le comité national de rédaction des rapports doit élaborer un calendrier de soumission des rapports et un plan de suivi de la mise en œuvre des recommandations des Organes de Traités (OT), de l'expert indépendant et de l'EPU en vue de garantir la périodicité dans la soumission des rapports et dans la réalisation des droits de l'homme ;

6. Organiser régulièrement des sessions de formations continues et les voyages d'échanges d'expériences des membres du comité dans les pays de la sous-région et même ailleurs dans le souci de partager les bonnes pratiques ;

7. Garantir la participation des membres dans les sessions de présentations des rapports des OT et de l'EPU en construisant une délégation composée des experts et des représentants du gouvernement ;

8. Prévoir des sous-comités opérationnels dans le MNRS notamment ceux chargés(i) du suivi évaluation des recommandations, et (ii) des relations avec la société civile et autres acteurs ;

9. Faire le suivi conséquent des Conventions ratifiées et dont les instruments de ratifications n'ont pas été déposés au secrétariat des Nations Unies et Etablir une liste de toutes les conventions non encore ratifiées et proposer un plan prioritaire de ratification ;

10. Etablir un « mailing list » de tous les participants et des personnes ressources afin de faciliter les échanges d'information et de la documentation.



Atelier sur la coopération du Rwanda avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme



Photo des Participant/es à l'atelier de Kigali.

Kigali du 21 juin au 2 juillet 2016, le bureau du Conseiller aux droits de l'homme des Nations Unies au Rwanda conjointement avec le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale en partenariat avec le ministère de la justice et des droits de l'homme a organisé un atelier sur la Coopération du Rwanda avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme. L'activité qui a connu la participation de quarante-cinq personnes dont 15 femmes s'est tenue à l'hôtel Lemigo de Kigali (Rwanda).

Les participants étaient issus des institutions et des organisations suivantes : National treaty body reporting Task force, Ministère de la justice, Ministère de la défense, Primature de la république, Société civile, Commission nationale des droits de l'homme et des Délégués des agences des Nations Unies accrédités à Kigali.

La cérémonie d'ouverture a été rehaussée par la présence du délégué du ministre de la justice, du Conseiller aux droits de l'homme des Nations Unies représentant le Coordinateur résident du système des Nations Unies au Rwanda et du Directeur du centre des nations unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale.

Durant les travaux, les thèmes suivants ont été développés : (i) aperçu sur les systèmes internationaux de protection des droits de l'homme suivi d'une projection vidéo, (ii) Directives sur le rapportage aux mécanismes internationaux des droits de l'homme, (iii)

Etat de coopération du Rwanda avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme, (iv) Mécanisme national de rédaction et du suivi de mise en œuvre des recommandations : Mandats et missions et (v) Stratégie de mise en œuvre des recommandations.

Au cours des travaux, la méthodologie participative a été privilégiée. Ensuite, une série de méthodes de formation a été utilisée comportant des exposés PowerPoint, des travaux en groupe suivis par des plénières, des séances de débats et d'une projection vidéo.

Au terme de l'atelier, une feuille de route a été élaborée et adoptée par les participants dans le souci d'améliorer le fonctionnement de la Task Force chargée de la rédaction des rapports à soumettre aux Organes des Traités et à l'EPU. La feuille de route qui sera mise en œuvre d'ici décembre 2016 comprend les éléments comme la mise en place d'un cadre légal de la Task Force, le renforcement des capacités des membres de la Task Force, la compilation thématique des recommandations disponibles pour le Rwanda et l'élaboration d'un plan d'action de mise œuvre des recommandations.

Dans le cadre du suivi, le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'homme et la Démocratie en Afrique Centrale transmettra officiellement la feuille de route au Ministre de la Justice de la République Rwandaise et au Coordinateur Résident du système des Nations Unies au Rwanda.

Par le CNUDHD-AC

**Le plaidoyer du Représentant régional du Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour l'Afrique centrale et Directeur du CNUDHD-AC
M. Ahowanou Agbessi**



Yaoundé, 27 Juillet 2016 chez le Président du Conseil électoral d'Élections Cameroun

Monsieur Ahowanou Agbessi, Représentant Régional et Directeur du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale a été reçu en audience par

Monsieur Samuel Fonkam Azu'u, Président du Conseil électoral d'Élections Cameroon (ELECAM) le mercredi 27 juillet 2016 dans les locaux de l'Institution à Yaoundé.

Au cours de l'audience, Monsieur Agbessi a loué les efforts entrepris par ELECAM pour promouvoir la participation des groupes généralement marginalisés dans les processus électoraux et félicité le Président du Conseil Electoral pour le prix « Accessibility » remporté par son Institution.

Les responsables des deux institutions ont par ailleurs évoqué des sujets d'intérêts communs et ont convenu de travailler ensemble à l'organisation d'activités avec le Centre, notamment la tenue d'un atelier d'appui institutionnel et technique à l'intention des membres d'ELECAM en vue de la participation accrue des groupes généralement marginalisés dans les processus électoraux au Cameroun.

Pour sa part, Monsieur Fonkam Azu'u a remercié le Centre pour son appui et réaffirmé la disponibilité de son Institution à poursuivre ses efforts en matière de promotion de la participation électorale des femmes, des personnes handicapées et des peuples autochtones au Cameroun.

Les deux institutions ont promis de se concerter de façon périodique et de collaborer pour assurer le succès des prochaines consultations sous régionales sur la protection des droits civils et politiques dans les processus électoraux en Afrique Centrale, prévues à Douala (Cameroun) du 11 au 13 octobre 2016.



Libreville, 1er Juillet 2016 chez le Représentant de l'OIF à Libreville

Monsieur Ahowanou Agbessi, Représentant régional du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme a été reçu en audience le 1er juillet 2016 par Monsieur Boubacar Noumansana, Représentant de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) pour le Gabon.

L'entretien a porté essentiellement sur la coopération entre les deux institutions dans le domaine des droits de l'homme et des entreprises. Monsieur Agbessi a par ailleurs saisi l'occasion de cette rencontre pour explorer avec son hôte les modalités de partenariat possible dans le cadre du concours « Regards croisés ».

Enfin, le Directeur du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique Centrale a présenté le contenu et les objectifs de la Conférence sous régionale sur « la protection des droits civils et politiques dans les processus électoraux » que le Centre organisera à Douala du 11 au 13 octobre 2016.



Libreville, 30 Juin 2016 chez le Président de la Commission Electorale nationale Autonome et Permanente (CENAP)

Le Directeur du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale a été reçu en audience ce jeudi 30 juin 2016 à Libreville

par Monsieur René Aboghe Ella, Président de la Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP).

Au cours de l'audience, Monsieur Ahowanou Agbessi a formulé le vœu que sous l'impulsion du Président de la CENAP, la participation politique des groupes généralement marginalisés soit une réalité à l'occasion de l'élection présidentielle du mois d'août 2016. Monsieur René Aboghe Ella a quant à lui réaffirmé la volonté de la CENAP à prendre des mesures nécessaires pour assurer une participation effective des femmes, des personnes handicapées et des peuples autochtones dans les processus électoraux au Gabon.

Les deux institutions ont convenu de se concerter de manière régulière en vue de la tenue prochaine d'un atelier d'appui institutionnel à l'intention des membres de la CENAP, afin de promouvoir une participation politique accrue des groupes généralement marginalisés lors des élections législatives prévues en décembre 2016 au Gabon.



Le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale participe à la 42ème réunion de l'UNSAC à Bangui

Bangui, du 06 au 10 Juin 2016 — Du 06 au 10 Juin 2016, la quarante-deuxième réunion ministérielle du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies chargé des Questions de Sécurité en Afrique Centrale (UNSAC) s'est tenue à Bangui en République Centrafricaine. Tous les Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ont pris part aux travaux. Le Centre était représenté par Mr Abdoulaye Traoré, Représentant de Monsieur Agbessi Ahowanou, Directeur du CNUDHD-AC.

Dans son allocution de circonstance, Mr Abdoulaye Traoré, a remercié les États membres du Comité pour leur soutien multiforme à la mise en œuvre du mandat du Centre. Il a passé en revue la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique Centrale en évoquant les progrès réalisés et les défis à relever.

Il a rendu un hommage mérité au peuple Centrafricain pour la tenue, cette année, des élections présidentielle et législatives pacifiques : « Cela constitue un exemple à saluer, notamment dans un contexte où la sous-région fait face à de nombreux défis liés à la promotion et à la protection des droits de l'homme en période électorale », a-t-il déclaré, avant de réaffirmer la volonté du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale d'accompagner les gouvernements et les Organisations de la Société Civile dans les efforts entrepris pour le respect des libertés fondamentales, des droits de l'homme et des principes démocratiques.

En outre, il a fait le point sur les progrès réalisés, les défis et les recommandations du CNUDHD-AC dans le cadre des thématiques prioritaires du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour le cycle de programmation 2014-2017 qui sont l'alerte précoce et la protection des droits de l'homme dans les situations de conflit, de violence et d'insécurité ; la prise en compte des droits de l'homme dans le développement et dans le domaine économique, avec un accent sur les entreprises et les droits de l'homme, les droits à la terre, à l'eau et au logement ; le renforcement de

l'efficacité des mécanismes internationaux des droits de l'homme et le développement progressif du droit international et des standards des droits de l'homme, avec un accent sur l'amélioration de la visibilité et l'accessibilité aux mécanismes internationaux des droits de l'homme et l'élargissement de l'espace démocratique, en particulier le respect des libertés publiques et la protection des défenseurs des droits de l'homme.

Dans son allocution, Monsieur Traoré a également porté à la connaissance des illustres délégués que le Centre et le Ministère des Relations Extérieures du Cameroun proposent de tenir tous les deux ans une réunion préparatoire des délégués des Etats, pour discuter et préparer la présentation du rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur les activités du Centre, ainsi que sur la résolution y relative. Cette réunion pourrait se tenir en marge des sessions UNSAC de Juin, quelques mois avant la présentation du rapport et de la Résolution sur le Centre à New York.

Enfin, le représentant du Centre a annoncé aux États membres de la sous-région qu'une consultation régionale sur la protection des droits civils et politiques et des libertés fondamentales dans les processus électoraux en Afrique centrale aura lieu en octobre 2016 à Douala et le CNUDHD-AC invite les États membres du Comité à y participer. Cette consultation offrira à chaque délégation l'opportunité d'exposer et de partager ses expériences récentes, en vue du renforcement mutuel des mécanismes nationaux de protection des droits de l'homme, de la tenue d'élections apaisées et de la prévention des conflits dans les processus électoraux.

A la fin de cette réunion, les Chefs de délégation des Etats membres du Comité Consultatif ont adopté « la Déclaration de Bangui » qui se félicite de l'amélioration de la situation sécuritaire malgré les nombreux défis, rend hommage au peuple centrafricain et à son Président pour avoir organisé des élections démocratiques. La prochaine réunion du Comité aura lieu à Sao Tomé et Principe.



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

*Centre pour les Droits de l'Homme
et la Démocratie en Afrique Centrale*

Quartier Golf Ntougou
BP: 836 Yaoundé - Cameroun
Tel: +237 22 21 24 74
Fax: +237 22 21 24 75
e-mail: caro@ohchr.org
Website: www.cnudhd.org